

creditsafe⁺

Note stratégique de synthèse

Baromètre Construction

Mars 2021



Il faut prendre en considération que le secteur de la construction est large et disparate dans les éléments qui le composent allant de la promotion immobilière, à la construction de bâtiments, en passant par le génie civil et enfin tous les métiers de la construction plus ou moins spécialisés et donc spécifiques. En l'état, les données tirées à Mars 2020, concernent donc l'ensemble des opérateurs du secteur de la construction de manière à rendre compte d'une tendance mésoéconomique.

Les chiffres issus de la base de données Creditsafe, concernant toutes les entreprises actives du secteur, quelque soit leur statut juridique ou leur dernier bilan disponible nous renseigne sur le fait que le secteur est soumis à de fortes pressions qui pèsent globalement sur ces sociétés entraînant un score global moyen qui est modéré (50/100) tandis que la limite de crédit nous renseigne sur la taille des sociétés concernées qui demeure modérée. Ce qui a tendance à confirmer la présence d'un nombre certain de sociétés de taille intermédiaire gravitent autour des grandes sociétés du secteur.

Il était important de rendre fidèlement compte de la situation au début de cette année 2021 par rapport aux sociétés ayant déjà donné une visibilité sur leur chiffres effectifs pour l'année 2020. cela de manière à rendre compte le plus justement possible de la situation des entreprises du secteur.

Ainsi, sur l'ensemble des entreprises ayant déposé leur bilan pour l'année 2020, on se rend immédiatement compte que la situation du secteur porteur de l'économie (le célèbre « quand la construction va...tout va ») n'est pas idyllique mais qu'elle est également loin d'être compromise.

En effet, ce qui tiraille le plus les entreprises du secteur, ce n'est pas leur endettement en tant que tel. Les entreprises bénéficiant d'une solvabilité de 45% (soit 55% d'endettement sur actifs) pour un endettement sur leur chiffre d'affaires de 104 jours (soit 28.88%). De plus, cet endettement est loin d'être financier ce qui a tendance à placer ces entreprises à l'abri des « super-créanciers »¹ et tend à démontrer que le financement externe provient plus par voie actionnariale.

Pourtant, les ratios liés aux liquidités démontrent que si ces entreprises disposent de fonds appartenant aux sociétés en propre (ou *in fine* à leurs actionnaires) pour faire face à la situation, elles ne sont pas à l'abri de devoir piocher dans leurs réserves et donc d'avoir à se refinancer. Cela principalement en raison de leurs actifs et de leurs dettes courantes. Et c'est ce point qui est principalement la cause d'une poids sur les scores de ces entreprises.

¹ Créanciers non-ordinaires bénéficiant de sûretés.

La relation entre le chiffre d'affaires et la partie haute du bilan démontre bien cette situation. Premièrement sur la trésorerie nette globale qui ressort à 36 jours et démontre que les capacités autonomes des entreprises dans le secteur ne sont que sur du court/moyen terme pour la majorité d'entre elles.

Les délais courants de gestion sont pourtant plutôt maîtrisés même si (comme beaucoup d'entreprises françaises, dans de nombreux secteurs) ces entreprises ont tendance à avoir une ouverture sur les créances (clients/rattachées et autres) assez importante avec un délai de 51 jours. La durée moyenne de crédit fournisseurs étant elle mieux maîtrisée à 44 jours. Il est fondamental de comprendre que cette différence de jours est essentielle à la présomption d'entrées supérieures aux sorties du passif dit « circulant ». Mais cela renseigne intuitivement sur le rapport de force qui existe dans ces entreprises entre leurs nécessités et leurs opérations.

A noter qu'un point exceptionnel concerne les produits intermédiaires et finis « en stock » autrement dit en attente de livraison définitive au client pour lesquels le délai est de 555 jours ce qui est « hors-norme » mais correspond bien aux nécessités d'un secteur qui travail « dans la pierre » et donc sur le long terme. C'est un poids qui est lourd à porter pour l'ensemble du secteur.

Pour autant, la dynamique des comptes de résultats disponibles à 2020 démontre bien que ce sont des entreprises qui parviennent à dégager une rentabilité plutôt bonne à 6.40% pour un résultat net à 3.98%. Ce qui veut dire que globalement, les charges pèsent sur le résultat opérationnel et qu'il faut ajouter à cela les opérations financières (dont les intérêts) et les opérations dites exceptionnelles. Ce qui confirme cette charge lourde analogue à d'autres secteurs réclamant beaucoup de flux, c'est le facteur travail².

Il n'en demeure pour autant pas moins que les charges sont globalement maîtrisées ce qui amène en réalité le retour effectif en « capacité d'autofinancement » à 6.25% du chiffre d'affaires. Cette perspective sera à confirmer avec l'évolution des chiffres 2020 qui confirment cependant que la croissance des entreprises du secteur a pour le moment été nulle.

En ce qui concerne cette fois-ci le comportement des entreprises du secteur d'un point de vue empirique, et décelable via ce que nous dénommons les « signaux faibles », nous pouvons affirmer pour le moment que les entreprises du secteur ne sont pas à ce jour dans une problématique comportementale réelle. Même si il y a eu des glissements liés au contexte exceptionnel que nous traversons.

² autrement dit le poids des salaires et charges sociales sur la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise qui est en médiane de 79.26%

Ainsi, 76.7% des entreprises du secteur de la construction règlent 1 à 30 jours après la date d'échéance.³ Ce qui reste parfaitement acceptable. Il n'en reste pas moins qu'une tranche substantielle de 18% des entreprises ont glissé vers un règlement de 31 à 60 jours. Les cas « extrêmes » étant de 1.6% de 61 à 90 jours et 3.2% > à 90 jours.

Cette tendance est appuyée par les chiffres répartis par taille d'entreprises où le nombre de jours médians oscille entre 12 et 21 jours, le délai ayant tendance à s'allonger avec la taille de l'entreprise en raison des échelles de travail et du poids qu'elles représentent.

Ainsi, si en nombre les moyennes et grandes entreprises ne représentent que 2% du nombre total des entreprises dans les indicateurs de paiement, elles couvrent les montants les plus élevés et les tranches où le nombre d'entreprises sans retard de paiement est quasi-nul. Ce qui a pour conséquence de renverser la pyramide des enjeux dans la perception du risque sur la créance pour une société du secteur.

Ce comportement globalement adapté des entreprises de la construction à la nature de leurs métiers mais aussi de leurs relations amènent une dimension des contentieux relative plaçant le secteur à 15% des contentieux liés à des impayés ou à des créances. Les affaires contractuelles regroupant 4% et 3% pour d'autres typologies de contentieux. Ce qui veut dire que sectoriellement parlant, la place de la construction dans les contentieux entre entreprises est relative.

Un petit tour d'horizon externe nous permet rapidement de prendre également le pouls du secteur et de corroborer notre point de vue :

La banque de France indique notamment que la construction subit encore un impact à janvier et février de 8% lié à la crise COVID sur la valeur ajoutée dégagée par la branche.⁴ Malgré tout, le climat des affaires dans le secteur est reparti à la hausse même si il reste inférieur de 5 à 7 points au niveau précédent la crise sanitaire.⁵

Cependant, l'INSEE indique qu'au quatrième trimestre 2020, la construction est l'un des rares secteurs où la masse salariale augmente.⁶ Les coûts de production baissant parallèlement de 0.4% notamment au niveau des matériaux. L'énergie constitue quant à lui un poste beaucoup plus relatif

³ Fin T4 2020.

⁴ Point de conjoncture de Février 2021, Banque de France.

⁵ Webstat, indicateur du climat des affaires dans le bâtiment, Banque de France

⁶ Informations rapides, n°61, 09/03/2021, INSEE

notamment pour le génie civil. Ce qui prouve que pourtant dans un secteur aux dimensions connexes, tous les métiers ne sont pas égaux. ⁷

Cette situation est due au fait que la construction a été peu touchée par le deuxième confinement à l'instar de l'industrie.⁸ L'écart se réduisant pour l'INSEE à un niveau de -6% avant crise.⁹ De la même manière, le secteur est intrinsèquement peu touché par la baisse de la consommation des ménages et le secteur serait l'un des premiers bénéficiaires de l'investissement non-financier en ce début d'année tout en restant malgré tout inférieur aux niveaux précédents la crise (3.6%) avec une hausse attendue à 3% pour le premier trimestre.

Donc, si cette analyse demande un accompagnement et une confirmation, il n'en demeure pas moins que l'un des secteurs clés de l'économie française démontre à tout le moins que si le choc est toujours constatable, l'activité semble reprendre le dessus.

Sans être rédhibitoires, la situation actuelle sur l'ensemble du secteur démontre des fragilités communes à nombre d'entreprises françaises ce qui réclame sur ce point un accompagnement. A savoir, un endettement relatif, des tensions sur les liquidités et des résultats qui tout en étant présents ne pallient pas toujours aux besoins ordinaires et/ou exceptionnels.

⁷ Informations rapides, n°71, 19/03/2021, INSEE

⁸ Note de conjoncture, Mars 2021, INSEE

⁹ Idem